

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 V 58** Vœu relatif à la requalification de la cour Cadet en un jardin d'agrément ouvert au public.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DLH 251 relative à la location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 9 rue Cadet dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2013 DLH 157 relative à la réalisation d'un programme de transformation de bureaux en 5 logements dans l'immeuble communal susmentionné ;

Considérant que le projet de la RIVP comprend trois bâtiments à rénover dans le cadre d'un programme de logements sociaux, de la création de deux établissements recevant du public et de la création de commerces ;

Considérant que cet ensemble immobilier comprend également une cour intérieure partiellement attribuée à un jardin nomade ;

Considérant que l'emplacement du jardin public est déclaré comme une installation polluée ;

Considérant que la fiche technique de l'opération, élaborée par la RIVP, présentait la grande cour comme une opportunité de prolonger l'espace public dans le cœur de l'îlot et de végétaliser ce site très minéral ;

Considérant que la cour Cadet est en dehors du périmètre des appels à projets pour la location de locaux recevant du public (ensembles « Jourdain » et « Chalgrin ») ;

Considérant que chaque habitant du 9<sup>ème</sup> arrondissement ne dispose que de 0,24 m<sup>2</sup> d'espaces verts contre 14,4 m<sup>2</sup> en moyenne par Parisien ;

Considérant la feuille de route de l'Adjointe chargée des Espaces verts, de la Nature, de la Biodiversité avec notamment pour objectif la réalisation de 30 hectares d'espaces verts nouveaux à horizon 2020 avec un renforcement de la présence du végétal sur l'espace public ;

Considérant l'appel à proposition qui a été lancé aux Maires des 20 arrondissements de Paris ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M<sup>me</sup> Gypsie BLOCH et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris demande à la RIVP de lancer la concertation et les études préalables à la requalification de la cour en un jardin d'agrément ouvert au public.